

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20231221_P_133
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « L'EHPAD VELLAVI » de Saint Didier en Velay dans le cadre du projet de jumelage intergénérationnel en présentiel entre les enfants de l'accueil de loisirs des Galarés et les résidents de l'EHPAD.

N° 20231221_P_133

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**EHPAD VELLAVI
29 Bis Faubourg de la Séauve sur Semène
43140 LA SEAUVE SUR SEMENE**

Pour la mise en place de différents ateliers les mercredis après-midi 1 fois par mois sur différents thèmes (Noël, fables et contes, mardi gras....) en faveur des enfants de l'accueil de loisirs des Galarés et les résidents de l'EHPAD VILLAVI

Dates : 1 an à compter du mois de décembre 2023

Participants : Enfants de l'accueil de loisirs « Les Galarés » et résident de l'EHPAD VILLAVI

Lieu : EHPAD VILLAVI et Accueil de loisirs des Galarés de Saint Didier en Velay

Montant : A titre gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 21 Décembre 2023

Le Président,

Frédéric GIRO



AR Prefecture

043-244301131-20231221-20231221_P_133-AU
Reçu le 29/12/2023